

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00672
Numéro SIREN : 482 134 236
Nom ou dénomination : 19 PSTA TY ANNA

Ce dépôt a été enregistré le 04/04/2024 sous le numéro de dépôt 5787

2033A - Bilan simplifié

DÉPÔT DU

04 AVR. 2024

05787

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE RENNES

DGFIP N° 2033-A 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 19 PSTA TY ANNA		Néant <input type="checkbox"/>			
Adresse de l'entreprise		19 PLACE SAINT ANNE 35000 RENNES					
Numéro SIRET*		4 8 2 1 3 4 2 3 6 0 0 0 1 7					
Durée de l'exercice en nombre de mois*		12		Durée de l'exercice précédent* 12			
				Exercice N clos le 31/08/2023			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2			
				Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial* 010	106 450	012		106 450	
		Autres* 014		016			
	Immobilisations corporelles* 028		127 594	030	109 943	17 651	
	Immobilisations financières* (1) 040		4 612	042		4 612	
	Total I (5) 044		238 656	048	109 943	128 713	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production* 050		052			
		Marchandises* 060	7 242	062		7 242	
	Avances et acomptes versés sur commandes 064			066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés* 068			070		
		Autres* (3) 072	808 033		074		808 033
	Valeurs mobilières de placement 080			082			
	Disponibilités 084	8 875		086		8 875	
	Charges constatées d'avance* 092	841		094		841	
Total II 096		824 992	098		824 992		
Total général (I + II) 110			1 063 649	112	109 943	953 706	
PASSIF				Exercice N NET 1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel* 120					8 000	
	Écarts de réévaluation 124						
	Réserve légale 126					800	
	Réserves réglementées* 130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131) 132					293 838	
	Report à nouveau 134						
	Résultat de l'exercice 136					119 797	
	Subventions d'investissement 137						
	Provisions réglementées 140						
	Total I 142					422 435	
Provisions pour risques et charges							
Total II 154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées 156					214 984	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164						
	Fournisseurs et comptes rattachés* 166					96 190	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :..... 169 22 939) 172					220 096	
	Produits constatés d'avance 174						
Total III 176					531 270		
Total général (I + II + III) 180						953 706	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an 193			(4) Dont dettes à plus d'un an 195		139 391	
	(2) Dont créances à plus d'un an 197			(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice* 182		12 674	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs 199	796 194		(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice* 184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT



2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFiP N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire (article 392 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SARL 19 PSTA TY ANNA		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31/08/2023		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209	210	789 950	
		biens	215	214		
	Production vendue	et livraisons intracommunautaires	217	218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires)			222		
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	4 111	
				232	794 062	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	794 062
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	217 960
Variation de stocks (marchandises)*				236	(714)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	391	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240		
Autres charges externes* (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	220 598	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)			243	3 624	244	8 902
Rémunérations du personnel*				250	178 689	
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	34 715	
Dotations aux amortissements*				254	2 136	
Dotations aux provisions				256		
Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger) (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		262	3 084	
		260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	665 766	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	128 296	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	36 773	
	Produits exceptionnels (IV)			290	702	
	Charges financières (V)			294	7 021	
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	3 735
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306	35 217	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	119 797	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	119 797	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf. page 7 de la notice 2033 not)			324	35 217	
	Divers* dont intérêts excédentaires des optés-cis d'associés	247		330	4 053	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU (44. octies A)	987		342
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodécies)	991	Investissements outre-mer	344			
ZFANG (44. quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44. sepdecies)	993			
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexdecies)	992					
Deductions	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit				350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647	
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648	
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	
				Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649	
				Déduct° exception simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	159 067	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	159 067	

Cesad Group

COMPTES ANNUELS / 2023

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

Annexes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL 19 PSTA TY ANNA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2023, dont le total est de 953 706 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 119 797 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/12/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	106 450			106 450
Immobilisations corporelles	121 244	12 674	6 324	127 594
Immobilisations financières	4 612			4 612
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	114 131	2 136	6 324	109 943
Immobilisations financières				

Les flux s'analysent comme suit :

Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		12 674		12 674
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		6 324		6 324
Scissions				
Mises hors service				

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

Éléments achetés			
Éléments réévalués			106 450
Éléments reçus en apport			

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 813 375 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	4 500		4 500
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	808 034	808 034	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	841	841	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

INDEMNITE ACTIVITE PARTIELLE			118
ASSOCIÉS - INTÉRÊTS COURUS			36 771

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 8 000 EURO décomposé en 800 titres d'une valeur nominale de 10,00 EURO.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 531 271 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)			
Autres emprunts obligataires (*)			
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :			
- à 1 an au maximum à l'origine			
- à plus de 1 an à l'origine	214 984	75 593	139 391
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	96 190	96 190	
Dettes fiscales et sociales	147 114	147 114	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes (**)	72 983	72 983	
Produits constatés d'avance			
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	109 246		
(**) Dont envers les associés	22 939		

Charges à payer

FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	47 191
INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABL.T.CRÉDIT	90
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	12 034
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	2 923
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	4 230
TAXE D APPRENTISSAGE	112

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

CHARGES CONSTATÉES D AVANCE		841	

Notes sur le compte de résultat**Chiffre d'affaires**

Ventes de produits finis		
Ventes de produits intermédiaires		
Ventes de produits résiduels		
Travaux		
Etudes		
Prestations de services		
Ventes de marchandises	789 951	789 951
Produits des activités annexes		

19 PSTA TY ANNA

Société à responsabilité limitée
Au capital de 8.000 euros
Siège social : 19, Place Sainte Anne
35000 RENNES

482 134 236 RCS RENNES

* * * * *

PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 FEVRIER 2024

Extrait du texte des résolutions

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale propose d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 août 2023, s'élevant à 119.797,43 euros de la manière suivante :

ORIGINE :

- Résultat net comptable : 119.797,43 euros
- Prélèvement sur le compte « Autres réserves » : 40.000,00 euros

AFFECTATION :

- Au compte « Autres réserves », la somme de : 9.797,43 euros
- A titre de dividende, la somme brute de : 150.000,00 euros

TOTAL : 159.797,43 euros

Soit un dividende net à verser de 150.000 euros, en l'absence de prélèvements sociaux à reverser.

Le dividende sera versé dans les délais légaux à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé les distributions de dividendes intervenues au cours des trois derniers exercices :

Exercice	31/08/2022	31/08/2021	31/08/2020
Dividende brut total	165.000 €	/	/
Dividende non éligible à l'abattement (Article 158-3-2° du CGI)	165.000 €	/	/
Dividende éligible à l'abattement (Article 158-3-2° du CGI)	/	/	/
Dividende assujetti au prélèvement forfaitaire (Article 117-quater du CGI)	/	/	/

PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 FEVRIER 2024

Extrait du procès-verbal

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 août 2023, s'élevant à 119.797,43 euros de la manière suivante :

ORIGINE :

- Résultat net comptable : 119.797,43 euros
- Prélèvement sur le compte « Autres réserves » : 40.000,00 euros

AFFECTATION :

- Au compte « Autres réserves », la somme de : 9.797,43 euros
- A titre de dividende, la somme brute de : 150.000,00 euros

TOTAL : 159.797,43 euros

Soit un dividende net à verser de 150.000 euros, en l'absence de prélèvements sociaux à reverser.

Le dividende sera versé dans les délais légaux à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé les distributions de dividendes intervenues au cours des trois derniers exercices :

Exercice	31/08/2022	31/08/2021	31/08/2020
Dividende brut total	165.000 €	/	/
Dividende non éligible à l'abattement (Article 158-3-2° du CGI)	165.000 €	/	/
Dividende éligible à l'abattement (Article 158-3-2° du CGI)	/	/	/
Dividende assujetti au prélèvement forfaitaire (Article 117-quater du CGI)	/	/	/

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**Pour extraits certifiés conformes
La Gérance**

